

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°034-2023

Budget Primitif 2023 du service annexe de l'eau

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Étaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

\*\*\*

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect des orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 23 février dernier, il est proposé d'adopter le budget primitif 2023 du service annexe de l'eau tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances à la faveur de cinq réunions de travail depuis le début de l'année.

Le budget est voté par chapitres, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement ; il est présenté hors taxe, et en équilibre.

Les comptes prévisionnels par chapitres s'établissent ainsi :

CHAPITRES		BP
<b>EXPLOITATION</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 640
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500
66	CHARGES FINANCIERES	6 480
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 772
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 093
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>101 485</b>
<b>RECETTES</b>		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	82 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 485
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>101 485</b>
CHAPITRES		BP
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
16	EMPRUNTS ET DETTE	11 405
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 358
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	293 395
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 485
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>355 643</b>
<b>RECETTES</b>		
10	DOTATIONS	62 430
001	EXCEDENT REPORTE	211 348
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 093
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 772
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>355 643</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## ADOpte

Le budget primitif 2023 du service annexe de l'eau, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)